

CTI CARROSSERIE - Conditions Générales de Vente
En vigueur au 19/09/2022

Les termes utilisés au sein des présentes Conditions Générales de Vente et de Réparation ont la signification ci-après :

Société ou Prestataire : CTI CARROSSERIE, SASU au capital de 25 000 €, dont le siège social est situé 21 Route de Clermont-Ferrand, 63350 MARINGUES, RCS CLERMONT-FERRAND 842 804 718, TVA intracommunautaire FR41842804718

Client Professionnel : acheteur désirant faire un achat de Produits ou de Services, dans un cadre professionnel.

Client non-professionnel : acheteur, personne morale, désirant faire un achat de Produits ou Services dans un cadre non-professionnel.

Consommateur : acheteur, personne physique, désirant faire un achat de Produits ou Services dans un cadre personnel.

Client : Client professionnel, Non-professionnel ou Consommateur.

Partie : le Prestataire ou le Client.

Commande : ordre d'achat du Client portant sur un ou plusieurs Services et/ou un ou plusieurs Produits, et accepté par la Société.

Services : prestations de Services proposées par la Société.

Produits : Produits vendus par la Société.

LRAR : Lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Données Personnelles : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement.

CGV : les présentes Conditions Générales de Vente.

1. Objet et champ d'application - Opposabilité

Les présentes CGV s'appliquent à toute Commande de Services et/ou Produits proposés à la vente par la Société. Ces CGV prévalent sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la Commande du Client est celle en vigueur au jour de la passation de la Commande.

2. Commande - Devis

Toute Commande a lieu au moyen de la signature, par le Client, du devis établi par la Société. La signature du devis rend la Commande irrévocable. Toute demande de modification de la Commande ou des coordonnées du Client devra être formulée par écrit et faire l'objet d'un avenant au devis initial émis par la Société, et signé par le Client. La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après le versement de l'acompte mentionnée à l'article 4 des présentes CGV. Si, au cours de l'exécution de la Commande, des Services et des Produits supplémentaires se révèlent nécessaires à la modification du véhicule, la Société établit un avenant au devis initial. Aucun Service ou Produit supplémentaire ne sera fourni avant la signature, par le Client, de l'avenant établi par la Société. La modification de la Commande pourra le cas échéant entraîner une prolongation du délai de livraison initialement convenu, sans que cela puisse être reproché à la Société. **Tout devis est valable pour une durée de deux (2) mois à compter de son établissement.**

3. Droit de rétractation

Pour les Commandes négociées et conclues à distance, le Consommateur dispose d'un délai de 14 jours à compter du jour de la réception des Produits en cas de Commande de Produits, accompagnés ou non de Services, ou du jour de la passation de la Commande pour les Commandes de Services uniquement, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalité, sauf si l'exécution des prestations a commencé, avec son accord exprès, avant la fin du délai de rétractation. **Modalités de rétractation :** le Consommateur notifie sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, par LRAR, à l'adresse suivante : CTI CARROSSERIE - 21 Route de Clermont-Ferrand, 63350 MARINGUES ou par courrier électronique : contact@lesvansacr.com avant l'expiration du délai indiqué ci-dessus. Il peut utiliser le formulaire de rétractation figurant en ANNEXE des présentes CGV. **Obligations du Consommateur qui se rétracte :** il doit restituer, à sa charge, le ou les Produits, dans un parfait état, dans un délai de 14 jours suivant la communication de sa décision de rétractation. En cas de début d'exécution des Services à sa demande expresse avant l'expiration du délai susvisé, le droit de rétractation ne pourra porter que sur les Services restant à exécuter. Le prix des Services déjà exécutés sera dû par le Consommateur. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, la Société retournera, aux frais du Consommateur, les Produits à son fournisseur. **Obligations de la Société à la suite de la décision de rétractation :** le remboursement du Consommateur sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la notification de la décision de rétractation à la Société. **Exclusion du droit de rétractation :** le Consommateur ne bénéficie d'aucun droit de rétractation pour les Commandes de Produits et/ou Services passées ou négociées dans les locaux de la Société. Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les Commandes de Services pleinement exécutés avant la fin du délai de 14 jours et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation. Le droit de rétractation ne s'applique pas pour les Commandes de Produits confectionnés selon les spécifications du Consommateur.

4. Prix

Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la passation de la Commande. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Les Produits et les Services sont fournis aux tarifs mentionnés sur le devis. Les conditions de détermination du coût des Services dont le prix ne peut être connu par avance ni indiqué avec exactitude seront communiquées au Client.

5. Conditions de paiement

Le Client est tenu de régler un acompte de 25% du montant total TTC du devis au moment de la passation de la Commande. Le Client s'engage à régler le solde du prix de manière que l'encaissement des sommes dues soit effectif sur le compte bancaire de la Société, sur présentation de la facture correspondante et au plus tard la veille du jour de la fourniture des Services et/ou de la livraison des Produits. La Société ne sera pas tenue de procéder à la livraison des Produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées. Tout paiement a lieu par chèque de banque ou virement bancaire. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues. L'acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes. En cas d'annulation de la Commande par le Client, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à la Société et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues au-delà de la date d'échéance mentionnée sur la facture, des pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité ni mise en demeure préalable.

Les pénalités de retards sont calculées comme suit :

Pour le Client Professionnel	Pour le Consommateur ou le Client Non-professionnel
Pénalités de retard calculées par application du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement le plus récent, majoré de 10 points, sur le montant TTC restant dû. Il est dû par le Client une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, par facture impayée. La Société se réserve le droit de demander au Client Professionnel une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.	Pénalités de retard calculées par application du taux d'intérêt légal annuel, en vigueur au moment de la date d'émission de la facture, sur le montant TTC restant dû.

En cas de paiement partiel, celui-ci sera en priorité imputé sur les pénalités de retard, puis sur les échéances courantes par ordre d'ancienneté décroissante. Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par la Société pour l'utilisation d'un moyen de paiement, ne pourra être facturé au Client.

6. Livraison des Produits et fourniture des Services

Les Produits et les Services commandés seront livrés ou fournis en France métropolitaine selon les modalités prévues et dans le délai indiqué sur le devis. Le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée, à l'égard des Clients Professionnels et Non-Professionnels, en cas de retard dans la fourniture des Services n'excédant pas un mois. Toute Commande sera réputée réceptionnée du seul fait de la remise du véhicule à la disposition du Client ou de son mandataire. **Concernant exclusivement le Consommateur :** Si les Produits et les Services commandés n'ont pas été livrés ou fournis dans les délais indiqués sur le devis, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Consommateur, le contrat pourra être résolu à la demande écrite du Consommateur dans les conditions prévues aux articles L. 216-2, L.216-3 et L. 241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Consommateur lui seront alors restituées au plus tard dans les 14 jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

7. Transfert de propriété

La Société conserve la propriété des Produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix par le Client, et ce quelle que soit la date de livraison et de pose desdits Produits.

8. Transfert des risques en cas de transport

Le transfert des risques de pertes et de détérioration est réalisé au moment où le Consommateur prend physiquement possession des biens. Lorsque le Consommateur confie la livraison du bien à un transporteur autre que celui proposé par la Société, le risque de perte ou d'endommagement du bien est transféré au Consommateur lors de la remise du bien au transporteur. Le risque de perte et de détérioration est transféré au Client professionnel ou non-professionnel lors de la remise du bien au transporteur. Le Client professionnel ou non-professionnel reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, la Société étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'elle a remis les Produits commandés au transporteur qui les a acceptés sans réserve. Le Client professionnel ou non-professionnel ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre la Société en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

9. Garanties légales de conformité - Consommateur

Les Produits fournis par la Société bénéficient de plein droit de la garantie légale de conformité. Les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la Commande bénéficient de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. Il est rappelé que, dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Consommateur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre de la Société. Il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit commandé, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-12 du Code de la consommation. Il est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les 24 mois suivant la délivrance du Produit, sauf pour les biens d'occasion, dont le délai est porté à 12 mois. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le Produit. Le Consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés du Produit conformément à l'article 1641 du Code Civil. Dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à 1644 du Code Civil. **Mise en œuvre :** Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer la Société, par écrit, de la non-conformité des Produits dans les délais ci-dessus visés et retourner ou rapporter les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...). Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation, par la Société, du défaut de conformité ou du vice caché. Le remboursement s'effectuera par chèque bancaire adressé au Client. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier, et/ou de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure. La garantie de la Société est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

10. Garantie commerciale

Le Client bénéficie gratuitement, en outre et indépendamment des garanties légales, d'une garantie commerciale, uniquement sur la chaîne cinématique du véhicule fourni par le Prestataire. Elle est incluse dans le prix de la Commande. La garantie commerciale couvre les vices affectant la chaîne cinématique du véhicule dans la limite de 15% du prix du châssis indiqué sur le devis signé par le Client. Elle est due, en sus des garanties légales, en France métropolitaine, dans les limites suivantes :

Kilométrage du véhicule	Garantie
≤ 100.000 km	1 an ou 10.000 km
> 100.000 km et ≤ 150.000 km	6 mois ou 5 000 km
> 150.000 km	3 mois ou 5 000 km

Le Client souhaitant mettre en œuvre la garantie commerciale devra en informer le Prestataire, par LRAR, à l'adresse suivante : 21 Route de Clermont-Ferrand, 63350 MARINGUES, et ce, avant toute intervention d'un tiers. A défaut, le Prestataire se réserve le droit de refuser la mise en œuvre de la garantie. Le Produit concerné fera l'objet d'un diagnostic réalisé dans le garage compétent le plus proche du domicile du Client. Le cas échéant, les frais de remorquages seront à la charge du Client.

11. Exclusions de garantie - Responsabilité

Ne sont pas couverts par la garantie commerciale, les vices affectants :

- De manière générale, un véhicule non fourni par le Prestataire,
- Les éléments de carrosserie du véhicule
- Les éléments d'injection du moteur du véhicule
- Les éléments électroniques du véhicule

En tout état de cause, les avaries ayant pour cause une mauvaise utilisation, une négligence ou un défaut d'entretien de la part du Client, l'usure normale des Produits, un accident ou la force majeure, ne sont pas couvertes tant par les garanties légales que commerciale. Toute modification apportée aux Produits par le Client, sans l'autorisation préalable de la Société ou non conforme à l'autorisation donnée, entraîne immédiatement la perte de la garantie tant légale que commerciale. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de modifications non autorisées ou non conformes des Produits par le Client, ainsi qu'en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Produits sont livrés ou utilisés.

Pour le Client Professionnel exerçant la même spécialité que le Prestataire, il est convenu expressément que la Société ne pourra être poursuivie au titre de la garantie légale des vices cachés, au sens de l'article 1641 du Code civil lorsque.

